



# JOURNEE AUTOMOBILE - EDITION 2017

## VIDE GRENIER

### ORGANISE PAR FONTENAY ACTION

Fontenay Action organise le samedi 13 mai 2017, une journée sur le thème de l'automobile baptisée **Classic Tour Sud Vendée (CTSV)**.

Cette journée est composée de 5 animations :

- Un Rallye automobile entre Fontenay-le-Comte et Sainte Hermine ;
- Une exposition de véhicules populaires et de prestige ;
- Une présentation de véhicules neufs de concessions (5 autos + 1 moto) ;
- Des animations sur le thème de la sécurité routière ;
- Un vide grenier.

#### • Règlement du Vide Grenier

**Article 1 :** L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION organise un vide grenier le samedi 13 mai 2017 de 6h00 à 17h30 sur la place de Verdun à Fontenay le Comte. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

**Article 2 :** Le vide grenier est ouvert aux particuliers et professionnels pour la vente d'objets neufs ou d'occasions. L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

**Pour pouvoir exposer : Contacter Mr Aurélien Rabette au 06.87.17.33.15**

**Article 3 :** Le prix de l'emplacement est fixé à 3 euros pour 1 mètre linéaire.

**Article 4 :** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après contact auprès de **Mr Aurélien Rabette**.

**Article 5 :** Les enfants de plus de 12 ans devront avoir une autorisation parentale pour tenir un stand seul. Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 6 :** L'installation se fera le samedi 13 mai 2017 de 5h45 à 8h30 sur les emplacements affectés par L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION (passé 8h45, l'emplacement ne sera plus réservé). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés.

**Article 7 :** La clôture du vide grenier se fera à 17h30. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

**Article 8 :** Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION se réserve le droit d'annuler la manifestation.

**Article 9 :** Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables, ...). Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

**Article 10 :** L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affiches, sites internet, ...).

**Article 11 :** Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

Le comité organisateur de L'ASSOCIATION FONTENAY ACTION

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENVOYER OU DEPOSER A  
FONTENAY-ACTION, CCI, 19 RUE G CLEMENCEAU, 85200 FONTENAY LE COMTE

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

E-mail : .....

Adresse :  
.....  
.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel : .....

Raison sociale : .....

N° de registre du commerce / artisanat  
.....

N° Carte d'identité :  
.....

Délivrée le : .....

Par : .....

Immatriculation du véhicule :  
.....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

M'engage à respecter le règlement du Vide Grenier organisé par Fontenay Action dans le cadre du CTSV édition 2017

Désire réserver un emplacement de ..... mètres

et règle la somme de ..... mètres x 3€ = ..... € à l'ordre de Fontenay Action

Signature / Date :